



CADRE DE GOUVERNANCE	RÉDUIRE	RÉUTILISER	RECycler	RÉGÉNÉRER	ÉMISSIONS INCORPORÉES	ÉVITER
PRODUITS \ LE PRODUIT LUI-MÊME	POLITIQUE Stratégies non contraignantes	Stratégie nationale visant à réduire les PUU ex.: feuille de route pour une économie circulaire au Chili proposant des alternatives	Promotion des produits réutilisables ex.: soutien aux systèmes de recharge dans le secteur de l'alimentation et des boissons	Objectifs visant à augmenter les taux de recyclage des emballages PUU ex.: objectifs pour la collecte municipale et le tri des déchets	Soutien à la R&D dans le domaine des alternatives compostables et développement d'infrastructures de compostage industriel	Intégration de critères carbone issus de l'ACV dans les marchés publics et l'étiquetage ex.: orientation basée sur l'ACV pour les alternatives et les substituts aux PUU
	RÉGLEMENTATIONS Règles contraignantes	Interdiction ou restriction de certains articles en PUU ex.: Loi 2232 de 2022 (Colombie)	Obligation de mettre en place des systèmes rechargeables pour des produits spécifiques ex.: compatibilité de recharge pour les distributeurs de produits d'entretien	Objectifs obligatoires en matière de contenu recyclé pour les bouteilles et les emballages ex.: minimum de PET recyclé au Chili	Interdiction des additifs oxodégradables et réglementation des normes de compostabilité	Divulgation obligatoire de l'empreinte carbone sur l'emballage, conformément à la norme ISO 14067 ou à d'autres normes équivalentes
	NORMALISATION Volontaire \ Obligatoire	Norme d'écoconception pour la quantité minimale par unité de gestion des stocks (SKU)	Certification volontaire de durabilité et de sécurité des emballages réutilisables	Normes pour l'étiquetage de la recyclabilité, de la traçabilité et du contenu recyclé	Normes de certification de compostabilité ex.: EN 13432 ou autres équivalentes	Programmes volontaires d'empreinte carbone pour les produits alternatifs (basés sur l'ACV)
	AUTORISATION DE COMMERCIALISATION	Accès conditionné à des emballages sûrs et efficaces en termes de poids/volume	Vente de boissons autorisée uniquement si elle est compatible avec les systèmes de recharge	Limitation aux emballages mono-matériaux pour faciliter le recyclage	Vérification des déclarations de compostabilité avant la commercialisation	Données ACV et empreinte carbone requises pour l'enregistrement des produits PUU à haut volume
	SURVEILLANCE DU MARCHÉ	Suivi national de la réduction des PUU et de la conformité	Inspection des stations de recharge et des points de remplissage	Audits de conformité en matière d'éco-étiquetage et de déclarations trompeuses	Supervision des produits «compostables» pour vérifier leur conformité	Audits de l'empreinte carbone déclarée et sanctions en cas de fausse déclaration
	MARCHÉS PUBLICS	Priorité aux alternatives réutilisables ex.: Loi 2232 de 2022 (Colombie)	Priorité accordée aux fournisseurs proposant des emballages rechargeables ou des services réutilisables	Contenu recyclé minimum dans les achats publics	Achat d'articles compostables certifiés en l'absence de compostage industriel	Les fournisseurs doivent présenter l'empreinte carbone par produit lors des achats
	MESURES DE SOUTIEN Incitations \ Subventions	Soutien à la R&D dans le domaine des matériaux adaptés à la circularité (3R)	Soutien à la R&D sur les matériaux adaptés à la circularité (3R)	Soutien à la R&D sur les matériaux biodégradables conformément à la réglementation nationale	Subventions aux PME pour mesurer les émissions GES et l'empreinte carbone	
PROCÉDÉS ET PRODUCTION \ COMMENT LE PRODUIT EST-IL FABRIQUÉ	POLITIQUE Stratégies non contraignantes	Stratégies d'efficacité matérielle et incitations à réduire l'utilisation de plastiques vierges	Promotion de la réutilisation industrielle des sous-produits et des eaux usées	Soutien aux programmes de recyclage en circuit fermé des produits chimiques	Valorisation des déchets de production, compostage des déchets organiques lorsque cela est possible	Stratégies nationales de production à faibles émissions de GES, électrification renouvelable, réutilisation de l'eau et production plus propre
	RÉGLEMENTATIONS Règles contraignantes	Normes d'efficacité matérielle pour la fabrication ex.: proportions emballage-produit	Obligation d'offrir/d'accepter des emballages réutilisables dans certaines catégories spécifiques	Obligation de logistique inverse et REP ex.: Loi 12.305/2010 (Brésil)	Réglementation visant à éviter le déversement ou l'incinération; taux de récupération obligatoires	Limites d'émission pour les installations; plafonds pour les effluents et les polluants.
	NORMALISATION Volontaire \ Obligatoire	Normes d'efficacité des ressources ex.: basées sur la norme ISO 14000	Normes de sécurité pour la réutilisation industrielle ex.: qualité et limites de contamination	Normes de qualité pour les matières recyclables adaptées aux emballages alimentaires	Normes pour le traitement/l'utilisation sûre des déchets et des matières premières biologiques et compostables	Guides ou normes visant à restreindre les additifs ex.: oxodégradables
	AUTORISATION DE COMMERCIALISATION	Documentation relative à l'efficacité de la production ej.: indicateurs clés de performance / ICP / KPIs	Autorisations d'exploitation accordées aux lignes facilitant la réutilisation des déchets	Autorisation conditionnée à des programmes enregistrés de responsabilité élargie du producteur ex.: Loi 12.305/2010 (Brésil)	Opérations autorisées après démonstration de la valorisation des sous-produits	Permis conditionnés au suivi et à la déclaration des émissions
	SURVEILLANCE DU MARCHÉ	Audits d'efficacité matérielle et rapports des fabricants	Inspection des chaînes industrielles de réutilisation (pollution et sécurité)	Audit du contenu recyclé et de la traçabilité ex.: Loi 21.368/2021 (Chili)	Vérification des déchets «régénérés» ou «valorisés» ex.: maturité du compost, etc.	Programmes de surveillance des émissions et mesures coercitives.
	MARCHÉS PUBLICS	Préférence pour les appels d'offres prévoyant une réduction des matériaux à usage unique	Priorité accordée à la réutilisation des sous-produits industriels dans les contrats d'infrastructure publique	Participation à des programmes REP enregistrés ex.: Loi 12.305/2010 (Brésil)	Priorité accordée aux fournisseurs qui valorisent les sous-produits industriels ex.: biomasse, etc.	Rapport sur les émissions de portée 2 pour évaluation dans le cadre des achats
	MESURES DE SOUTIEN Incitations \ Subventions	Soutien à la collecte et au tri des matériaux usagés	Réduction des droits de douane sur les biens d'équipement destinés aux systèmes de réutilisation	Exonérations fiscales pour les investissements dans de nouvelles installations de recyclage	Exonération fiscale pour les exploitations agricoles et les transformateurs de matières biologiques/organiq	Suppression des subventions pour les intrants non adaptés à la circularité

LÉGENDE

Conception du produit
Processus et production

ACRÓNIMOS Y ABREVIATURAS

CE Économie circulaire
REP Responsabilité élargie du producteur
EU Norme européenne
GEI Gaz à effet de serre

ISO Organisation internationale de normalisation
ACV Analyse du cycle de vie

POP Polluants organiques persistants
R&D Recherche et développement

SKU Unité de gestion des stocks
PME Petite et moyenne entreprise
PUU Plastiques à usage unique

ICP Indicateurs clés de performance